



Conférence des Parties**Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-sixième
session, tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	5
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	6
A. Élection du Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties	6
B. Adoption du règlement intérieur.....	6
C. Adoption de l'ordre du jour	7
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	11
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	12
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	12
G. Dates et lieux des futures sessions	15
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	16
I. Participation.....	16
J. Documentation.....	16
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	16
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	16
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	17
IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour, <i>examen reporté</i>).....	17
V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour).....	17



VI.	Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) (Point 6 de l'ordre du jour).....	17
VII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour).....	18
VIII.	Questions relatives au financement (Point 8 de l'ordre du jour).....	18
	A. Financement à long terme de l'action climatique	18
	B. Questions relatives au Comité permanent du financement	19
	C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021).....	20
	D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021).....	20
	E. Septième examen du Mécanisme financier.....	21
	F. Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications	21
IX.	Mise au point et transfert de technologies (Point 9 de l'ordre du jour).....	21
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)	21
	B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.....	22
	C. Examen de l'acte constitutif du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques.....	22
	D. Deuxième examen du Centre-Réseau des technologies climatiques.....	23
X.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 10 de l'ordre du jour).....	23
XI.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 11 de l'ordre du jour).....	24
XII.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 12 de l'ordre du jour).....	24
XIII.	Questions de genre et changements climatiques (Point 13 de l'ordre du jour).....	24
XIV.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 14 de l'ordre du jour).....	25
	A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention.....	25
	B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention	25
XV.	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 15 de l'ordre du jour, <i>question laissée en suspens</i>)	25
XVI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 16 de l'ordre du jour).....	25
	A. Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020.....	25
	B. Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021	25

C.	Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023.....	25
D.	Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.....	25
XVII.	Réunion de haut niveau (Point 17 de l'ordre du jour).....	26
A.	Déclarations des Parties.....	26
B.	Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.....	26
XVIII.	Questions diverses (Point 18 de l'ordre du jour).....	26
XIX.	Conclusion des travaux de la session (Point 19 de l'ordre du jour).....	26
A.	Adoption du projet de rapport de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties.....	27
B.	Clôture de la session.....	28

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

FCCC/CP/2021/12/Add.1

Décision

- 1/CP.26 Pacte de Glasgow pour le climat
- 2/CP.26 Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)
- 3/CP.26 Plans nationaux d'adaptation
- 4/CP.26 Financement à long terme de l'action climatique
- 5/CP.26 Questions relatives au Comité permanent du financement
- 6/CP.26 Rapports du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 7/CP.26 Rapports du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 8/CP.26 Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications
- 9/CP.26 Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique
- 10/CP.26 Examen de l'acte constitutif du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques
- 11/CP.26 Deuxième examen du Centre-Réseau des technologies climatiques

FCCC/CP/2021/12/Add.2

Décision

- 12/CP.26 Rapports techniques annuels d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (2020 et 2021)

- 13/CP.26 Cinquième examen de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition au titre de la Convention
- 14/CP.26 Cadre de référence révisé du Groupe consultatif d'experts
- 15/CP.26 Prolongation du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés
- 16/CP.26 Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
- 17/CP.26 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- 18/CP.26 Programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique
- 19/CP.26 Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
- 20/CP.26 Questions de genre et changements climatiques
- 21/CP.26 Dates et lieux des futures sessions
- 22/CP.26 Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023
- 23/CP.26 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CP.26 Expression de gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à la population de la ville de Glasgow

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ONG	organisation non gouvernementale
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
CPF	Comité permanent du financement
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention (COP) s'est tenue au Scottish Event Campus à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 31 octobre au 13 novembre 2021¹. Carolina Schmidt (Chili), Présidente de la vingt-cinquième session de la COP, a ouvert la session le dimanche 31 octobre et a fait une déclaration liminaire².

2. Pendant la cérémonie d'ouverture, des déclarations ont été faites par Susan Aitken, Cheffe du Conseil municipal de Glasgow, Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Hoesung Lee, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et India Logan-Riley, représentante des peuples autochtones et invitée spéciale du Président de la COP³.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la COP⁴, le 31 octobre, la Présidente de la vingt-cinquième session a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Elle a informé les Parties que le président suivant serait issu du groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Sur proposition de la Présidente de sa vingt-cinquième session, la COP a élu par acclamation Alok Sharma, député du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la présidence de sa vingt-sixième session⁵. M. Sharma a fait une déclaration.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le Président de la vingt-sixième session de la COP a rappelé que sa prédécesseure avait proposé de poursuivre à la vingt-sixième session les consultations sur le projet de règlement intérieur, ce que les Parties avaient approuvé. Sur proposition de son président, la COP est convenue que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continuerait d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a également proposé que Ken O'Flaherty

¹ La vingt-sixième session de la COP s'est tenue en même temps que la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts (FCCC/KP/CMP/2021/8 et FCCC/PA/CMA/2021/10, respectivement). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:03:21).

³ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:28:33).

⁴ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁵ Voir la note 2 (à partir 0:22:55).

(Royaume-Uni) tient en son nom des consultations informelles sur la question et en communique le résultat à la Conférence.

5. À la 10^e séance, le 11 novembre, le Président a remercié M. O’Flaherty d’avoir mené ces consultations informelles et a informé la COP que les Parties étaient convenues de poursuivre les consultations sur la question à la vingt-septième session (novembre 2022). Il a proposé de poursuivre l’examen de la question à la vingt-septième session, ce que la COP a approuvé.

C. Adoption de l’ordre du jour (Point 2 c) de l’ordre du jour)

6. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné le document FCCC/CP/2021/1/Add.2, dans lequel figure l’ordre du jour provisoire⁶. Le Président a noté que le document prenait en compte le résultat de consultations approfondies et a remercié toutes les Parties de leur participation constructive. Il a informé les Parties que la Turquie avait retiré sa demande tendant à inscrire à l’ordre du jour provisoire une question subsidiaire intitulée « Proposition de la Turquie visant à supprimer le nom de la Turquie de la liste figurant à l’annexe I de la Convention »⁷.

7. Le Président a rappelé ce dont les Parties étaient convenues concernant des points particuliers des ordres du jour provisoires, compte tenu des liens entre les organes directeurs :

a) Les points intitulés « Ensemble des questions relatives à l’adaptation », dont l’inscription à l’ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la COP avait été proposée par l’État plurinational de Bolivie, et « Questions relatives à l’adaptation », dont l’inscription à l’ordre du jour provisoire de la troisième session de la CMA avait été proposée par le Gabon au nom du Groupe des États d’Afrique, ont été inclus dans l’ordre du jour de la troisième session de la CMA (FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2) en tant que points 4 « Questions relatives à l’adaptation », 4 a) « Rapports du Comité de l’adaptation (2019 et 2020) » et 4 b) « Rapport du Comité de l’adaptation (2021) et travaux relatifs à l’objectif mondial en matière d’adaptation » ;

b) La proposition du Gabon, faite au nom du Groupe des États d’Afrique, de séparer les questions relatives au Comité permanent du financement (CPF) en alinéas distincts a été prise en compte dans les ordres du jour provisoires de la vingt-sixième session de la COP (FCCC/CP/2021/1/Add.2) et de la troisième session de la CMA (FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2), respectivement aux points 8 b) et 8 a) (« Questions relatives au Comité permanent du financement »). La note de bas de page ci-après a été ajoutée à ces deux alinéas, accompagnée du lien vers la lettre du Gabon : « Compte tenu de la proposition présentée par le Gabon au nom du Groupe des États d’Afrique reçue le 17 août 2021. ». Le Président a proposé d’organiser des consultations de la présidence sur ces alinéas ;

c) Le point intitulé « Besoins spécifiques et situation particulière de l’Afrique », dont l’inscription à l’ordre du jour provisoire de la troisième session de la CMA avait été proposée par le Gabon au nom du Groupe des États d’Afrique, n’a pas été inclus dans l’ordre du jour provisoire (FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2). Le Président a informé les Parties qu’il organiserait des consultations sur la question et que le résultat de ces consultations, y compris une éventuelle marche à suivre, lui serait communiqué ;

⁶ Le 3 septembre 2021, le secrétariat a publié le document FCCC/CP/2021/1, dans lequel figure l’ordre du jour provisoire annoté établi en accord avec la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP après consultation du Bureau. Le 17 septembre 2021, le secrétariat a publié le document FCCC/CP/2021/1/Add.1, dans lequel figure l’ordre du jour provisoire supplémentaire. À la suite de consultations approfondies au cours de la semaine qui a précédé la session, le secrétariat, en accord avec la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP et en consultation avec le Président entrant de la vingt-sixième session, a publié le document FCCC/CP/2021/1/Add.2, dans lequel figure l’ordre du jour provisoire qui a été présenté à la COP pour examen et adoption.

⁷ La proposition de la Turquie a été incluse en tant que point 14 c) dans les ordres du jour provisoires qui figurent dans les documents FCCC/CP/2021/1 et Add.1.

d) Le point intitulé « Réductions équitables, justes, ambitieuses et urgentes des émissions réelles dès à présent conformément à une trajectoire permettant de contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 1,5 °C », dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la COP avait été proposée par l'État plurinational de Bolivie, n'a pas été inclus dans l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2021/1/Add.2). Le Président s'est engagé à ce que les mesures devant être prises d'urgence pour que l'objectif de 1,5 °C d'élévation de la température reste atteignable fassent l'objet de discussions dans le cadre des consultations de la présidence sur les décisions d'ensemble des organes directeurs. Il a aussi indiqué que la question serait abordée lors des manifestations spéciales ci-après, organisées pendant la vingt-sixième session de la COP :

i) Le Sommet des dirigeants mondiaux, les 1^{er} et 2 novembre⁸ ;

ii) La réunion d'information visant à faire connaître aux Parties les conclusions issues du rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national, le 3 novembre⁹ ;

iii) La rencontre Science et innovation de la présidence sur la suite à donner au rapport du GIEC sans abandonner l'objectif de 1,5 °C (« Responding to the IPCC Report: Keeping 1.5 °C alive »), le 9 novembre¹⁰ ;

e) Le point intitulé « Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui aux pays en développement dans le domaine financier et en matière de renforcement des capacités », dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la CMA avait été proposée par la Suisse au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, n'a pas été inclus dans l'ordre du jour provisoire (FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2). Le Président s'est engagé à ce qu'une des consultations de la présidence soit notamment consacrée à cette question et aux préoccupations du Groupe ;

f) Le point intitulé « Moyens d'assurer une représentation géographique équitable dans la composition des organes constitués en vertu de la Convention », dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la COP avait été proposée par la Géorgie, serait examiné dans le cadre du point 2 d) (« Élection des membres du Bureau autres que le Président ») de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2021/1/Add.2). Le Président a proposé que Muhammad Irfan Tariq (Pakistan), Vice-Président de la COP, demande des avis sur les questions soulevées par cette proposition pendant ses consultations sur l'élection des membres du Bureau ;

g) Le point intitulé « Autres modes d'action pour la gestion intégrale et durable des forêts : bilan de l'appui financier et des moyens de mise en œuvre », dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la CMA avait été proposée par l'État plurinational de Bolivie, n'a pas été inclus dans l'ordre du jour provisoire (FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2). Le Président a proposé que la question soit examinée dans le cadre des délibérations sur les points 8 b) (« Questions relatives au Comité permanent du financement ») et 8 c) (« Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021) ») de l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la COP (FCCC/CP/2021/1/Add.2). Il s'est engagé à s'enquérir auprès du CPF et du Conseil du Fonds vert pour le climat des travaux qu'ils sont chargés de mener sur l'appui financier et les autres modes d'action à mettre en œuvre après la vingt-sixième session ;

h) Le point intitulé « Troisième période d'engagement des Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 9 de l'article 3, et entrée en vigueur et achèvement de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto », dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la seizième session de la CMP avait

⁸ Voir <https://unfccc.int/cop26/world-leaders-summit>.

⁹ Voir <https://unfccc.int/event/unfccc-ndc-synthesis-report> pour de plus amples informations sur la réunion et <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/unfccc-ndc-synthesis-report> pour le webcast.

¹⁰ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/presidency-event-responding-to-the-ipcc-report-kee>.

été proposée par le Gabon au nom du Groupe des États d'Afrique, n'a pas été inclus dans l'ordre du jour provisoire (FCCC/KP/CMP/2021/1/Add.1) ;

i) Le Président a proposé de tenir des consultations conjointes de la présidence au titre du point 7 des ordres du jour provisoires de la vingt-sixième session de la COP et de la troisième session de la CMA (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques »)¹¹.

8. Le Président a ensuite proposé que l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la COP soit adopté tel qu'il figure dans le document FCCC/CP/2021/1/Add.2, les points 14 a) et b) et 15 étant laissés en suspens.

9. Sur proposition de son président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
6. Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021).
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹².
8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement¹³ ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021) ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021) ;
 - e) Septième examen du Mécanisme financier ;

¹¹ Consultations sur les questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

¹² L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

¹³ Compte tenu de la proposition présentée par le Gabon au nom du Groupe des États d'Afrique et reçue le 17 août 2021, consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/302688>.

- f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications.
9. Mise au point et transfert de technologies :
- a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention ;
 - c) Examen de l'acte constitutif du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - d) Deuxième examen du Centre-Réseau des technologies climatiques.
10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Questions de genre et changements climatiques.
14. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
- a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*).
15. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).
16. Questions administratives, financières et institutionnelles :
- a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020 ;
 - b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ;
 - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023 ;
 - d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
17. Réunion de haut niveau :
- a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
18. Questions diverses.
19. Conclusion des travaux de la session :
- a) Adoption du projet de rapport de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Clôture de la session.
10. Le Président a informé la COP qu'il désignerait des membres de haut rang de sa délégation pour animer les consultations sur les points 7 (« Mécanisme international de

Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ») et 8 b) (« Questions relatives au Comité permanent du financement ») de l'ordre du jour¹⁴.

11. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples¹⁵.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président (Point 2 d) de l'ordre du jour)

12. À la 1^{re} séance, le Président a informé la COP que M. Tariq avait engagé au nom de la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP des consultations sur l'élection des membres du Bureau autres que le Président et que seules sept candidatures sur les 212 prévues avaient été reçues. Il a déclaré que les consultations se poursuivraient jusqu'à ce que toutes les candidatures aient été présentées.

13. Le Président a aussi informé la COP qu'en 2021, 36 % des membres des organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris étaient des femmes. À cet égard, il a demandé aux Parties d'envisager sérieusement de proposer la candidature de femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux postes à pourvoir par élection dans tous les organes, afin de parvenir à l'équilibre entre les sexes. Il a invité les groupes et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures manquantes avant le 6 novembre 2021. Sur proposition de son président, la COP a décidé de surseoir à l'élection des autres membres de son bureau jusqu'à ce que toutes les candidatures aient été présentées.

14. Le Président a également précisé que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, les membres actuels du Bureau resteraient en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Il a indiqué que les personnes dont la candidature à des fonctions au sein du Bureau avait été confirmée seraient conviées à assister aux réunions du Bureau en qualité d'observateur jusqu'à ce que les élections aient lieu.

15. À la reprise de la 12^e séance, le 13 novembre, le Président a remercié M. Tariq d'avoir mené les consultations sur l'élection des membres du Bureau. Il a noté que le Bureau et d'autres organes créés au titre de la Convention étaient dans l'attente de candidatures – émanant du Groupe des États d'Asie et du Pacifique pour le Bureau – et a engagé les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais et, au plus tard, le 28 février 2022. Une fois les candidatures reçues, les personnes désignées seront réputées élues à la vingt-sixième session de la COP, conformément à la pratique établie.

16. Sur proposition de son président, la COP a élu par acclamation les autres membres du Bureau de sa vingt-sixième session¹⁶. La composition du Bureau est donc la suivante :

Bureau

Président	Alok Sharma (Royaume-Uni)
Vice-Président(e)	Gabriela Fischerova (Slovaquie)
	Carlos Fuller (Belize)
	Javier Antonio Gutiérrez Ramírez (Nicaragua)
	Ephraim Mwepya Shitima (Zambie)

¹⁴ À la 1^{re} séance de la troisième session de la CMA, le Président a déclaré que ces consultations seraient tenues parallèlement à celles portant respectivement sur les points 7 (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ») et 8 a) (« Questions relatives au Comité permanent du financement ») de l'ordre du jour de la CMA.

¹⁵ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 1:16:17).

¹⁶ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-4> (à partir de 1:00:46).

	Muhammad Irfan Tariq (Pakistan) ¹⁷
Président du SBSTA	Tosi Mpanu-Mpanu (République démocratique du Congo)
Présidente du SBI	Marianne Karlsen (Norvège)
Rapporteuse	Iryna Stavchuk (Ukraine)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

17. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs¹⁸, dans laquelle figurait la liste des 6 organisations intergouvernementales et des 514 organisations non gouvernementales (ONG) qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition de son président, la COP a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée.

18. Conformément aux décisions 36/CMP.1 et 2/CMA.1, la décision de la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMP et à la CMA.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

1. Renvoi de travaux aux organes subsidiaires et organisation de la Conférence

19. À la 1^{re} séance, un représentant de l'Ukraine a demandé de reporter l'examen du point 4 de l'ordre du jour (« Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention »), au motif que les documents établis par le secrétariat au titre de ce point n'étaient pas conformes aux résolutions 68/262, paragraphe 6, et 73/263, paragraphe 11, de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Ukraine a également demandé que sa déclaration soit prise en compte dans le rapport sur les travaux de la session¹⁹. Le Président a pris note des demandes de l'Ukraine.

20. Compte tenu de la demande de l'Ukraine, le Président a proposé de reporter l'examen de cette question à la vingt-septième session, ce que la COP a approuvé.

21. À la même séance, le Président a informé les Parties que la COP prendrait les mesures voulues sur la base des recommandations de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) concernant les points suivants de son ordre du jour :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 6 Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)
- Point 9 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)
- Point 12 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 5 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

¹⁷ Reste en fonction, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

¹⁸ FCCC/CP/2021/7.

¹⁹ L'enregistrement des déclarations de l'Ukraine est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 1:19:06 et de 1:53:20).

- Point 9 b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention
- Point 10 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 11 Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 13 Questions de genre et changements climatiques
- Point 16 a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020
- Point 16 b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021
- Point 16 c) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023

22. Sur proposition de son président, la COP a décidé de renvoyer au SBSTA et au SBI l'examen de questions relatives au Comité de l'adaptation (progrès accomplis, efficacité et fonctionnement) – qui relèvent du point 6 de l'ordre du jour de la vingt-sixième session (« Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) »), et de renvoyer au SBI l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe et du rapport de synthèse sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués – une question relevant du point 13 de l'ordre du jour (« Questions de genre et changements climatiques »).

23. Le Président a indiqué que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur l'ensemble des points de l'ordre du jour le 31 octobre et que tous les organes tiendraient une séance plénière commune plus tard dans la journée pour entendre les déclarations liminaires des Parties et des observateurs.

24. Le Président a informé la COP que les organes subsidiaires concluraient leurs travaux le samedi 6 novembre et qu'une fois leurs sessions closes, il convoquerait une réunion de bilan informelle²⁰ afin d'évaluer l'avancement des négociations et de proposer des modalités de travail pour la seconde semaine de la Conférence.

25. Le Président a également informé la COP que Boris Johnson, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autres chefs d'État et de gouvernement, António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et d'autres dignitaires assisteraient à la cérémonie d'ouverture de la vingt-sixième session et à l'ouverture de la réunion de haut niveau, le lundi 1^{er} novembre. Il a précisé que la réunion de haut niveau se poursuivrait le mardi 9 et le mercredi 10 novembre et que ces journées seraient consacrées aux déclarations nationales des Parties dont le chef d'État ou de gouvernement ne s'était pas exprimé pendant la première partie de la réunion, et a indiqué que les hauts représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG feraient leurs déclarations le 10 novembre.

26. Le Président a en outre informé les Parties que la COP se réunirait à nouveau le jeudi 11 et le vendredi 12 novembre pour examiner les projets de décision et de conclusion en vue de leur adoption.

27. La COP a décidé de procéder comme le Président l'avait proposé.

2. Déclarations liminaires

28. Le 31 octobre, à la 2^e séance conjointe de la COP, de la CMP à sa seizième session et de la CMA à sa troisième session, et à la 5^e séance des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI et du SBSTA, les représentants des pays et organisations ci-après ont fait des déclarations : Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Union européenne, Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), Australie (au nom du Groupe composite), Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique), Pérou (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Bolivie (État plurinational de) (au nom des Pays en développement animés du même esprit), Inde (au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine), Arabie saoudite (au nom du Groupe

²⁰ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president>.

des États arabes), Bhoutan (au nom des pays les moins avancés), Argentine (au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay), Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides) et Guatemala (au nom du Système de l'intégration de l'Amérique centrale). Des représentants de cinq Parties ont également prononcé des déclarations.

29. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, d'ONG de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales, d'autorités municipales et du Groupe Femmes et genre.

3. Séances informelles de bilan

30. Pendant la Conférence, le Président a organisé cinq séances plénières informelles de bilan les 8, 10, 11, 12 et 13 novembre²¹, dans l'objectif de renforcer l'ouverture, l'inclusion et la transparence des négociations. Au cours de ces séances, il a évalué les progrès accomplis et a fait part de ses plans pour faire avancer les travaux et obtenir les résultats escomptés.

31. À la 1^{re} séance plénière informelle de bilan, le Président a déclaré qu'il désignerait des ministres et des membres de haut rang de sa délégation pour l'aider à animer les discussions sur les questions que les organes subsidiaires avaient transmises aux organes directeurs en vue d'obtenir des orientations supplémentaires et des conseils sur des questions spécifiques inscrites à leur ordre du jour.

32. Pendant la seconde semaine de la Conférence, le Président a nommé les ministres ci-après et les a affectés aux questions suivantes :

- a) Espen Barth Eide (Norvège) et Grace Fu (Singapour) – article 6 de l'Accord de Paris ;
- b) Jeanne d'Arc Mujawamariya (Rwanda) et Simonetta Sommaruga (Suisse) – calendrier commun pour les contributions déterminées au niveau national ;
- c) Molwyn Joseph (Antigua-et-Barbuda) et James Shaw (Nouvelle-Zélande) – cadre de transparence renforcé ;
- d) Teresa Ribera (Espagne) et Aminath Shauna (Maldives) – adaptation ;
- e) Dan Jørgensen (Danemark) et Simon Stiell (Grenade) – atténuation et mesures à prendre pour que l'objectif de 1,5 °C d'élévation de la température reste atteignable ;
- f) Pearnel P. Charles Jr. (Jamaïque) et Carole Dieschbourg (Luxembourg) – pertes et préjudices ;
- g) Per Bolund (Suède) et Yasmine Fouad (Égypte) – finance ;
- h) Andrea Meza (Costa Rica) – cohérence des questions interdépendantes.

4. Conclusion des travaux

33. À la 12^e séance, le 13 novembre, le Président s'est félicité du travail accompli et de la volonté des Parties de travailler de manière constructive pour parvenir à un consensus sur un ordre du jour sans précédent. Il a également remercié les ministres qui avaient mené les consultations en son nom.

34. Sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 1/CP.26, intitulée « Pacte de Glasgow pour le climat », telle que révisée oralement.

²¹ Voir respectivement <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president>, <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president-2>, <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president-3>, <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president-4> et <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president-6>.

35. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, notamment au nom de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et de l'Union européenne²². Une Partie a demandé que sa déclaration soit prise en compte dans le rapport sur les travaux de la session²³.

36. À la reprise de la 12^e séance, le 13 novembre, le Président a rappelé qu'à la 1^{re} séance, il avait demandé à M. Tariq de demander des avis sur la proposition de la Géorgie intitulée « Moyens d'assurer une représentation géographique équitable dans la composition des organes constitués en vertu de la Convention » lors de ses consultations sur l'élection des membres du Bureau. Il a informé la COP que M. Tariq avait signalé au Bureau que les groupes régionaux et collectifs étaient d'avis que la question devait être réglée de manière systématique et qu'ils continueraient à échanger sur la proposition.

37. Le Président a également informé la COP que les présidents et coordonnateurs des groupes régionaux et collectifs avaient demandé au secrétariat d'évaluer les incidences de la proposition de la Géorgie sur les organes constitués. Sur proposition de son président, la COP a décidé de poursuivre en 2022 les consultations sur la proposition de la Géorgie et de demander au secrétariat d'établir une évaluation de la proposition et de la diffuser avant la cinquante-sixième session des organes subsidiaires (juin 2022).

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

38. À la 1^{re} séance, le Président a indiqué que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la vingt-septième session de la COP, de la dix-septième session de la CMP et de la quatrième session de la CMA (novembre 2022) serait issu du Groupe des États d'Afrique, que le Président de la vingt-huitième session de la COP, de la dix-huitième session de la CMP et de la cinquième session de la CMA (novembre 2023) serait issu du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, et que le Président de la vingt-neuvième session de la COP, de la dix-neuvième session de la CMP et de la sixième session de la CMA (novembre 2024) serait issu du Groupe des États d'Europe orientale.

39. Le Président a informé la COP que le Groupe des États d'Afrique avait désigné l'Égypte pour accueillir la vingt-septième session de la COP, et il a invité les Groupes des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Europe orientale à proposer des candidatures pour les vingt-huitième et vingt-neuvième sessions, respectivement.

40. Le Président a proposé que Janet Rogan (Royaume-Uni) tienne en son nom des consultations informelles en vue de proposer un projet de décision sur les dates et lieux des futures sessions pour examen et adoption par la COP.

41. À la 10^e séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 21/CP.26, intitulée « Dates et lieux des futures sessions ». Le Président a remercié M^{me} Rogan pour son travail assidu.

42. Des représentants de l'Égypte et des Émirats arabes unis, qui présideront respectivement les vingt-septième et vingt-huitième sessions de la COP, ont fait des déclarations à ce titre²⁴.

²² L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-4> (à partir de 0:03:31).

²³ L'enregistrement de la déclaration des Îles Marshall est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-4> (à partir de 0:13:32).

²⁴ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-2> (à partir de 0:04:31 et de 0:13:00 respectivement).

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour

43. À la 10^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs²⁵, que le Bureau avait examiné et approuvé, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

44. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par sept Parties²⁶, la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs d'Antigua-et-Barbuda le 15 novembre 2021, des Tonga le 30 novembre 2021, du Costa Rica le 1^{er} décembre 2021 et de la Dominique le 14 janvier 2022.

I. Participation

45. On trouvera des renseignements sur la participation aux sessions tenues à Glasgow dans le document FCCC/CP/2021/INF.3.

J. Documentation

46. Les documents dont la COP était saisie à sa vingt-sixième session sont disponibles sur le site Web de la Convention²⁷.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour

47. À la 10^e séance, le Vice-Président du SBSTA, Kakhaber Mdivani (Géorgie), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les travaux de ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions²⁸ et a rendu compte oralement des résultats des travaux menés²⁹.

48. Sur proposition de son président, la COP a pris note du projet de rapport et du compte rendu oral. M. Sharma a remercié le Président du SBSTA, Tosi Mpanu-Mpanu (République démocratique du Congo), pour sa direction des travaux de cet organe ces deux dernières années et pour sa collaboration et son soutien lors des consultations de la présidence avant et pendant la Conférence.

49. Sur recommandation du SBSTA³⁰, la COP a adopté la décision 16/CP.26, intitulée « Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones »³¹.

²⁵ FCCC/CP/2021/11–FCCC/KP/CMP/2021/7–FCCC/PA/CMA/2021/9.

²⁶ Belize, Bhoutan, État de Palestine, Guatemala, Pakistan, Togo et Turquie.

²⁷ <https://unfccc.int/event/cop-26>.

²⁸ FCCC/SBSTA/2021/L.1.

²⁹ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-2> (à partir de 0:17:53).

³⁰ Les autres recommandations du SBSTA sont indiquées dans le présent rapport au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

³¹ Voir FCCC/SBSTA/2021/3, par. 40.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)

50. À la 10^e séance, la Présidente du SBI, Marianne Karlsen (Norvège), a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions³² et a rendu compte oralement des résultats des travaux menés³³.

51. Sur proposition de son président, la COP a pris note du projet de rapport et du compte rendu oral. Le Président a remercié M^{me} Karlsen pour sa direction des travaux du SBI ces deux dernières années et pour sa collaboration et son soutien lors des consultations de la présidence avant et pendant la Conférence.

52. Sur recommandation du SBI³⁴, la COP a adopté les décisions suivantes :

- a) Décision 3/CP.26, intitulée « Plans nationaux d'adaptation »³⁵ ;
- b) Décision 18/CP.26, intitulée « Programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique »³⁶.

IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour, *examen reporté*)

V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour)

53. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³⁷.

54. À la 12^e séance, le Président a remercié la Présidente du SBI d'avoir transmis les résultats des travaux de cet organe sur ce point³⁸ et a déclaré qu'il avait lancé de nouvelles consultations.

55. Sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 14/CP.26, intitulée « Cadre de référence révisé du Groupe consultatif d'experts ».

VI. Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) (Point 6 de l'ordre du jour)

56. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI³⁹. Sur proposition de son président, elle est convenue de renvoyer au SBSTA et au SBI l'examen des questions relatives au Comité de l'adaptation (progress accomplis, efficacité et fonctionnement).

³² FCCC/SBI/2021/L.1.

³³ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-2> (à partir de 0:30:40).

³⁴ Les autres recommandations du SBI sont indiquées dans le présent rapport au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

³⁵ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 81.

³⁶ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 94.

³⁷ Point 4 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention »).

³⁸ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 23.

³⁹ Point 4 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA et point 9 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI, « Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) ».

57. À la reprise de la 12^e séance, le Président a remercié le Président du SBSTA et la Présidente du SBI d'avoir transmis les résultats des travaux de ces organes sur ce point⁴⁰ et a déclaré qu'il avait lancé de nouvelles consultations.

58. Sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 2/CP.26, intitulée « Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) ».

59. Toujours sur proposition de son président, la COP a élu au Comité de l'adaptation les membres suivants :

Comité de l'adaptation

États d'Asie et du Pacifique	Kazem Kashefi (République islamique d'Iran)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Rita Mishaan Rossell (Guatemala) Rosa Morales Saravia (Pérou)
États d'Europe occidentale et autres États	Giuliana Torta (Italie)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	Alice Gaustad (Norvège)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	Karina Barrera (Équateur)

VII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 7 de l'ordre du jour)

60. À sa 1^{re} séance, sur proposition de son président, la COP est convenue que la présidence tiendrait des consultations au titre de ce point de l'ordre du jour et du point 7 de l'ordre du jour de la troisième session de la CMA, qui porte le même titre.

61. À la reprise de la 12^e séance, le Président a informé les Parties qu'il avait demandé à Nick Bridge (Royaume-Uni) de mener ces consultations. Il a informé la COP que l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme de Varsovie se poursuivrait à la vingt-septième session et que les Parties étaient parvenues à une solution qui permettrait au Mécanisme de continuer ses travaux essentiels.

62. Sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 17/CP.26 intitulée « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ».

VIII. Questions relatives au financement

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

63. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé qu'à la vingt-cinquième session de la COP, les Parties n'avaient pas été en mesure d'achever leur examen de cette question, et que, conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question avait été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session.

64. Le Président a invité la COP à examiner les rapports de synthèse des ateliers de session organisés en 2019⁴¹ et 2020⁴² sur le financement à long terme de l'action climatique.

⁴⁰ Voir FCCC/SBSTA/2021/3, par. 35 et 36, et FCCC/SBI/2021/16, par. 55 et 56.

⁴¹ FCCC/CP/2019/4.

⁴² FCCC/CP/2021/6.

65. Sur proposition de son président, la COP a créé un groupe de contact sur la question coprésidé par Georg Børsting (Norvège) et Carlos Fuller (Belize).

66. À la reprise de sa 12^e séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 4/CP.26, intitulée « Financement à long terme de l'action climatique ».

B. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

67. À la 6^e séance, le 2 novembre, le Président a rappelé qu'il avait informé la COP, à sa 1^{re} séance, que des membres de haut rang de la présidence seraient désignés pour consulter les Parties en son nom sur les questions relevant de ce point de l'ordre du jour. Il a informé la COP que Rob Moore et Ciaran Deeney avaient mené des consultations au cours desquelles les Parties avaient manifesté leur ferme volonté de lancer les travaux.

68. Sur la base des résultats des consultations et de l'accord trouvé par les Parties concernant la voie à suivre, le Président a proposé de créer un groupe de contact conjoint COP-CMA sur les questions relatives au CPF. Il a indiqué que le groupe de contact se concentrerait sur les rapports du CPF et veillerait à prévoir suffisamment de temps pour l'examen du premier rapport du Comité sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris⁴³ et de la quatrième évaluation biennale (2020) faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat⁴⁴. Il a également indiqué que la présidence continuerait à tenir des consultations informelles sur l'examen des fonctions du CPF et qu'elle rendrait compte des résultats des consultations au groupe de contact conjoint.

69. De surcroît, le Président a précisé que l'approche proposée ne devrait pas préjuger des vues des Parties sur les résultats des travaux du groupe de contact, y compris sur le rôle de la CMA dans l'examen du CPF.

70. Sur proposition de son président, la COP a créé un groupe de contact sur la question coprésidé par Gard Lindseth (Norvège) et Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie).

71. À la reprise de la 12^e séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 5/CP.26, intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

72. À la même séance, le Président a informé la COP que des consultations avec les groupes et les Parties avaient été menées sous son autorité sur la question de l'examen des fonctions du CPF, que les Parties n'avaient pas pu conclure l'examen de la question et que les discussions se poursuivraient donc à la vingt-septième session de la COP.

73. Sur proposition de son président, la COP a élu au CPF les membres suivants :

Comité permanent du financement

Parties visées à l'annexe I de la Convention	Kevin Adams (États-Unis d'Amérique)
	Gabriela Blatter (Suisse)
	Mattias Frumerie (Suède)
	Fiona Gilbert (Australie)
	Konstantin Kulikov (Fédération de Russie)
	Bianca Moldovean (Roumanie)
	Vicky Noens (Belgique)
	Toru Sugio (Japon)
	Ismo Ulvila (Union européenne)
	Gertraud Wollansky (Autriche)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda)

⁴³ Voir FCCC/CP/2021/10/Add.2–FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.2.

⁴⁴ Voir FCCC/CP/2021/10/Add.1–FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.1.

Zaheer Fakir (Afrique du Sud)
 Ivan Zambrana Flores (État plurinational de Bolivie)
 Javier Antonio Gutiérrez Ramírez (Nicaragua)
 Zhu Liucan (Chine)
 Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie)
 Mohamed Nasr (Égypte)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021)

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

74. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à donner au Fonds vert pour le climat des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte des rapports du Fonds à la COP pour 2020⁴⁵ et 2021⁴⁶, du projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier⁴⁷ et des rapports sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national pour 2020⁴⁸ et 2021⁴⁹.

75. Le Président a remercié les coprésidents du Conseil du Fonds, José de Luna Martinez (Mexique) et Jean-Christophe Donnellier (France), pour leur leadership et les membres du Conseil pour leur travail assidu au cours des dernières années.

76. Sur proposition de son président, la COP a créé un groupe de contact sur la question coprésidé par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Toru Sugio (Japon).

77. À la reprise de sa 12^e séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 6/CP.26, intitulée « Rapports du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds », telle que révisée oralement.

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021)

(Point 8 d) de l'ordre du jour)

78. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à donner au Fonds pour l'environnement mondial des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte des rapports du Fonds à la COP pour 2020⁵⁰ et 2021⁵¹, du projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et des rapports sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national pour 2020 et 2021.

79. Le Président a remercié le Directeur général et Président du Fonds, Carlos Manuel Rodriguez (Costa Rica), et le secrétariat du Fonds pour le travail accompli ces dernières années.

80. Sur proposition de son président, la COP a créé un groupe de contact sur la question coprésidé par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Toru Sugio (Japon).

81. À la reprise de sa 12^e séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 7/CP.26, intitulée « Rapports du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

⁴⁵ FCCC/CP/2020/5.

⁴⁶ FCCC/CP/2021/8.

⁴⁷ FCCC/CP/2021/10/Add.3–FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.3.

⁴⁸ FCCC/CP/2020/INF.1.

⁴⁹ FCCC/CP/2021/INF.1.

⁵⁰ FCCC/CP/2020/1 et Add.1.

⁵¹ FCCC/CP/2021/9 et Add.1.

E. Septième examen du Mécanisme financier

(Point 8 e) de l'ordre du jour)

82. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à engager le septième examen du Mécanisme financier et à convenir des orientations à suivre à cet effet, en tenant compte des directives figurant dans l'annexe de la décision 12/CP.22.

83. Sur proposition de son président, la COP a créé un groupe de contact sur la question coprésidé par Eva Schreuder (Pays-Bas) et Daniela Veas (Chili).

84. À la reprise de la 12^e séance, le Président a informé la COP que les Parties n'avaient pas pu conclure l'examen de la question et que les discussions se poursuivraient à la vingt-septième session.

F. Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications

(Point 8 f) de l'ordre du jour)

85. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner la compilation-synthèse des premières communications biennales soumises en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris et le rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré aux informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris⁵².

86. Sur proposition de son président, la COP a créé un groupe de contact sur la question coprésidé par Georg Børsting (Norvège) et Carlos Fuller (Belize).

87. À la reprise de la 12^e séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 8/CP.26, intitulée « Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ».

IX. Mise au point et transfert de technologies

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

88. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁵³.

89. À sa 10^e séance, sur recommandation conjointe du SBSTA et du SBI⁵⁴, la COP a adopté la décision 9/CP.26, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique ».

90. À la reprise de sa 12^e séance, sur proposition de son président, la COP a élu au Comité exécutif de la technologie les membres suivants :

⁵² FCCC/PA/CMA/2021/3 et FCCC/PA/CMA/2021/5.

⁵³ Point 7 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA (« Mise au point et transfert de technologies : rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (pour 2020 et 2021) »), et point 13 a) de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI, (« Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) »).

⁵⁴ Voir FCCC/SBSTA/2021/3, par. 41, et FCCC/SBI/2021/16, par. 83.

Comité exécutif de la technologie

Parties visées à l'annexe I de la Convention	Kinga Csontos (Hongrie) Sergio La Motta (Italie) Erwin Rose (États-Unis) Stig Svenningsen (Norvège) Kenichi Wada (Japon)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	Mareer Mohamed Husny (Maldives) Hassan Jangavar (République islamique d'Iran) Imran Khan (Pakistan) Ladislaus Kyaruzi (République-Unie de Tanzanie) Hamza Merabet (Algérie) Ambrosio Yobanolo (Chili)

91. La COP a également élu les membres du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) suivants :

Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

Parties visées à l'annexe I de la Convention	Meropi Paneli (Union européenne) Erwin Rose (États-Unis) Ichiro Sato (Japon) Jacek Trzosowski (Pologne)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	Pedro Borges (République bolivarienne du Venezuela) Pedro García Brito (République dominicaine) Chang Yune Lee (République de Corée) Christian Lohberger (Papouasie-Nouvelle-Guinée) Moses Omedi (Kenya) Maia Tskhvaradze (Géorgie)

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention

(Point 9 b) de l'ordre du jour

92. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁵⁵.

93. À la 10^e séance, la Présidente du SBI a indiqué que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de la question à sa cinquante-sixième session (juin 2022) en vue de recommander à la COP un projet de décision pour examen et adoption à sa vingt-septième session⁵⁶.

C. Examen de l'acte constitutif du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 9 c) de l'ordre du jour

94. À la 1^{re} séance, sur proposition de son président, la COP a établi un groupe de contact coprésidé par Federica Fricano (Italie) et Mareer Husny (Maldives) et chargé d'examiner l'acte constitutif du Conseil consultatif du CRTC.

⁵⁵ Point 13 d) de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention »).

⁵⁶ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 87.

95. À sa 11^e séance, le 12 novembre, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 10/CP.26, intitulée « Examen de l'acte constitutif du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques ».

D. Deuxième examen du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 9 d) de l'ordre du jour)

96. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner les résultats du deuxième examen indépendant du CRTCS⁵⁷ et les recommandations formulées à cet égard et à déterminer s'il convenait de prendre des mesures complémentaires propres à améliorer le fonctionnement du CRTC. Il l'a également invitée à examiner les questions relatives au renouvellement de son mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant l'accueil du Centre des technologies climatiques et à se prononcer sur toute mesure de suivi à prendre, s'il y a lieu.

97. Sur proposition de son président, la COP a créé un groupe de contact sur la question coprésidé par Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) et Stephen Minas (Grèce).

98. À sa 11^e séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 11/CP.26, intitulée « Deuxième examen du Centre-Réseau des technologies climatiques ».

X. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 10 de l'ordre du jour)

99. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁵⁸.

100. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 12/CP.26, intitulée « Rapports techniques annuels d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (2020 et 2021) »⁵⁹ ;

b) Décision 13/CP.26, intitulée « Cinquième examen de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition au titre de la Convention »⁶⁰.

101. À la reprise de sa 12^e séance, sur proposition de son président, la COP a élu au Comité de Paris les membres suivants :

Comité de Paris sur le renforcement des capacités

États d'Afrique	Farhat Mbarouk (République-Unie de Tanzanie)
États d'Asie et du Pacifique	Yousif Muayad (Irak)
États d'Europe orientale	Hayrapet Hakobyan (Arménie)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Rosibel Martínez (Honduras)
États d'Europe occidentale et autres États	Roberta Ianna (Italie)

⁵⁷ Voir FCCC/CP/2021/3.

⁵⁸ Point 15 a) de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Renforcement des capacités au titre de la Convention »).

⁵⁹ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 91.

⁶⁰ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 90.

XI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 11 de l'ordre du jour)

102. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶¹.

103. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI⁶², la COP a adopté la décision 15/CP.26, intitulée « Prolongation du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés ».

XII. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 12 de l'ordre du jour)

104. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁶³.

105. À la reprise de la 12^e séance, le Président a remercié le Président du SBSTA et la Présidente du SBI d'avoir transmis les résultats des travaux des deux organes sur ce point⁶⁴ et a déclaré qu'il avait lancé de nouvelles consultations.

106. À la même séance, sur proposition de son président, la COP a adopté la décision 19/CP.26, intitulée « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ».

XIII. Questions de genre et changements climatiques

(Point 13 de l'ordre du jour)

107. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶⁵. Sur proposition de son président, elle est convenue de renvoyer au SBI l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe et du rapport de synthèse sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués.

108. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI⁶⁶, la COP a adopté la décision 20/CP.26, intitulée « Questions de genre et changements climatiques ».

⁶¹ Point 11 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Questions relatives aux pays les moins avancés »).

⁶² Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 75.

⁶³ Point 11 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA et point 16 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris »).

⁶⁴ Voir FCCC/SBSTA/2021/3, par. 84, et FCCC/SBI/2021/16, par. 92.

⁶⁵ Point 17 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Questions de genre et changements climatiques »).

⁶⁶ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 93.

XIV. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 14 a) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 14 b) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

XV. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 15 de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

C. Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

109. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que ces questions étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI⁶⁷.

110. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 22/CP.26, intitulée « Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 »⁶⁸ ;

b) Décision 23/CP.26, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles »⁶⁹.

D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 16 d) de l'ordre du jour)

111. À la 1^{re} séance, le Président a proposé que M. O'Flaherty mène en son nom des consultations informelles sur cette question.

⁶⁷ Point 20 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Questions administratives, financières et institutionnelles »).

⁶⁸ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 126.

⁶⁹ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 117.

112. À la 10^e séance, le Président a noté que la COP ne serait pas en mesure de conclure l'examen de la question à cette session. Il a remercié M. O'Flaherty pour son travail assidu.

XVII. Réunion de haut niveau

(Point 17 de l'ordre du jour)

113. Le Sommet des dirigeants mondiaux, qui a réuni des chefs d'État et de gouvernement, s'est tenu les 1^{er} et 2 novembre. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 1^{er} novembre⁷⁰.

114. Le 1^{er} novembre, à la 3^e séance commune de la COP, de la CMP à sa seizième session et de la CMA à sa troisième session, le Président a ouvert la réunion conjointe de haut niveau des trois organes⁷¹.

A. Déclarations des Parties

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

115. Pendant la réunion de haut niveau, 176 déclarations ont été prononcées : 113 par des chefs d'État ou de gouvernement, 3 par des Vice-Présidents, 2 par des Vice-Premiers Ministres, et 57 par des ministres ou des représentants de Parties (un ministre a prononcé une déclaration nationale et une déclaration au nom d'un groupe sans mandat de négociation)⁷². Sur les 176 déclarations, 4 ont été prononcées au nom de groupes de Parties⁷³.

116. Sept Parties (la Chine, les Îles Salomon, la Jordanie, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique du Congo et le Togo) ont demandé que leurs déclarations soient affichées sur le site Web de la Convention au lieu d'être faites oralement.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

117. Le 10 novembre, à la 9^e séance de la COP tenue conjointement avec la 8^e séance de la CMP à sa seizième session et la 9^e séance de la CMA à sa troisième session, 27 déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG.

XVIII. Questions diverses

(Point 18 de l'ordre du jour)

118. À sa 14^e séance, le 13 novembre, la COP a noté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point.

XIX. Conclusion des travaux de la session

(Point 19 de l'ordre du jour)

119. Le 13 novembre, à la 13^e séance de la COP, tenue conjointement avec la 11^e séance de la CMP à sa seizième session et la 13^e séance de la CMA à sa troisième session, le

⁷⁰ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-ceremony>.

⁷¹ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/national-statements>.

⁷² Les déclarations prononcées lors de la réunion de haut niveau sont consultables sur le site <https://unfccc.int/cop26/speeches-and-statements>.

⁷³ L'enregistrement des déclarations faites dans le cadre du droit de réponse par la Chine et l'Arménie est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/resumed-high-level-segment-2> (à partir de 3:25:01 et de 3:28:03, respectivement). La déclaration faite par l'Azerbaïdjan dans le cadre de son droit de réponse est consultable à l'adresse https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202111121131---Right%20of%20Reply_Azerbaijan.pdf.

Président⁷⁴, la Secrétaire exécutive⁷⁵ et des représentants de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont fait des déclarations de clôture.

120. Les représentants des pays et organisations ci-après ont fait des déclarations : Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Union européenne, Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), Australie (au nom du Groupe composite), Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), Pérou (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Inde (au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine), Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), Bhoutan (au nom des pays les moins avancés), et Argentine (au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay). Les représentants de 11 Parties ont également prononcé des déclarations⁷⁶.

121. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, d'ONG de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales et du Groupe Femmes et genre⁷⁷.

A. Adoption du projet de rapport de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

122. À sa 14^e séance, la COP a examiné le projet de rapport de sa vingt-sixième session⁷⁸ et, sur proposition de son président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

123. Un représentant du secrétariat a informé la COP que les décisions qu'elle avait adoptées au titre des trois points de l'ordre du jour ci-après avaient des incidences sur les ressources financières et humaines qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2022-2023, et que les estimations de financement et la catégorisation des activités étaient préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là :

a) Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour (« Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique »), 1,1 million d'euros seront nécessaires en 2022-2023 pour soutenir l'exécution des fonctions de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, notamment pour les réunions, les ateliers de formation et les tables rondes. La même estimation a été présentée au titre du point 6 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA (« Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones »)⁷⁹ ;

b) Au titre du point 3 b) de l'ordre du jour (« Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre »), 116 000 euros seront nécessaires en 2022-2023 pour le programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention. La même estimation a été présentée au titre du point 18 a) de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI (« Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention »)⁸⁰. Il s'agit d'activités récurrentes ou à long terme⁸¹, qui seront financées par le budget de base au cours des prochains exercices budgétaires (après 2023) si elles sont approuvées par les organes directeurs compétents ;

⁷⁴ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-4> (à partir de 1:27:13).

⁷⁵ Voir note 74 (à partir de 1:12:53).

⁷⁶ Voir note 74 (à partir de 1:35:14).

⁷⁷ Voir note 74 (à partir de 3:11:36).

⁷⁸ FCCC/CP/2021/L.2.

⁷⁹ Voir FCCC/SBSTA/2021/3, par. 111.

⁸⁰ Voir FCCC/SBI/2021/16, par. 137.

⁸¹ Telles que définies pour le budget de la Convention dans le document FCCC/SBI/2019/4, par. 36 b).

c) Au titre du point 8 a) de l'ordre du jour (« Financement à long terme de l'action climatique »), 570 000 euros seront nécessaires en 2022-2023 pour accroître et faciliter la mobilisation et le déploiement efficace du financement de l'action climatique. Il s'agit d'activités récurrentes ou à long terme, qui seront financées par le budget de base au cours des prochains exercices budgétaires (après 2023) si elles sont approuvées par les organes directeurs compétents ;

d) Au titre du point 12 de l'ordre du jour (« Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre »), 26 000 euros seront nécessaires en 2022 pour organiser un atelier de deux jours visant à faire progresser l'exécution du plan de travail du forum. Les dépenses de personnel supplémentaires, d'un montant de 19 000 euros, seront couvertes par les ressources existantes. La même estimation a été présentée au titre du point 9 de l'ordre du jour de la seizième session de la CMP et du point 11 de l'ordre du jour de la troisième session de la CMA, qui portent le même titre. Il s'agit d'une activité temporaire ou à court terme⁸², qui sera financée par des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

124. Le représentant du secrétariat a indiqué que les besoins en ressources pour 2024 et au-delà résultant des décisions adoptées à la vingt-sixième session seraient traités conformément au processus budgétaire établi.

B. Clôture de la session

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

125. À sa 14^e séance, sur proposition d'une Partie, la COP a adopté la résolution 1/CP.26, intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à la population de la ville de Glasgow ».

126. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la vingt-sixième session de la COP.

⁸² Telles que définies pour le budget de la Convention dans le document FCCC/SBI/2019/4, par. 36 c).